

Nos Réf. : FR/HDS/SM/VC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION**

**SOCIALE DU MARDI 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

**MEMBRES EN EXERCICE**

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,  
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,  
Madame Nathalie GRIMAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André  
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame  
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –  
**Membres nommés,**

**CONVOCATION EN DATE DU 15 AVRIL 2026**

**PRESIDENCE DE :** Madame Hélène DA SILVA,

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 14

Monsieur Fabien ROUSSEL a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;  
Monsieur Ludovic DHOTE a donné pouvoir à Madame Patricia BUGAJ ;  
Monsieur David LECLERCQ a donné pouvoir Madame Chantal DERIEPPE ;

Nombre d'Administrateurs absents ou excusés : 3

Madame Cécile GRASSO – Vice-Présidente Déléguée,  
Madame Marguerite-Marie PINATON,  
Monsieur Michel THUMERELLE,

---

**OBJET**

**26.011 - ADOPTION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER – BUDGET  
PRINCIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales, et 4312-5 relatifs au règlement budgétaire et financier ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et l'article 175 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (3DS), autorisant les collectivités territoriales et leurs établissements publics à adopter la norme budgétaire et comptable M57 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2321-3 et R. 2321-3 ;

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle qui s'applique au Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le projet de règlement en annexe ;

Considérant que l'application du référentiel M57 impose la rédaction et l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) qui fixe le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget. Il formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du code général des collectivités territoriales, de la loi organique relative aux lois des finances du 1<sup>er</sup> août 2001 et du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il définit également des règles internes de gestion propres dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes.

Il s'impose à l'ensemble des pôles, et services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes. Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-D26011-DE

S'LO

Le présent règlement budgétaire financier évoluera et des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.**

**Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité des voix.**

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)



**La Vice – Présidente,**

**Hélène DA SILVA.**

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 05 mai 2026

Et publication/notification en date du 12 mai 2026



**CENTRE COMMUNAL D'AC**

**DE SAINT-AMAND-LES-EAUX**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026  
Reçu en préfecture le 05/05/2026  
Publié le  
ID : 059-265905265-20260428-D26012-DE

Nos Réf. : FR/HDS/SM/VC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION**

**SOCIALE DU MARDI 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

**MEMBRES EN EXERCICE**

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,  
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,  
Madame Nathalie GRIMAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André  
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame  
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –  
**Membres nommés,**

**CONVOCATION EN DATE DU 15 AVRIL 2026**

**PRESIDENCE DE :** Madame Hélène DA SILVA,

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 14

Monsieur Fabien ROUSSEL a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;

Monsieur Ludovic DHOTE a donné pouvoir à Madame Patricia BUGAJ ;

Monsieur David LECLERCQ a donné pouvoir Madame Chantal DERIEPPE ;

Nombre d'Administrateurs absents ou excusés : 3

Madame Cécile GRASSO – Vice-Présidente Déléguée,

Madame Marguerite-Marie PINATON,

Monsieur Michel THUMERELLE,

---

**OBJET**

**26.012 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET PRINCIPAL 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle qui s'applique au CCAS de Saint-Amand-les-Eaux ;

Vu la délibération en date du 28 Avril 2026 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier du CCAS ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du **budget principal** ;

L'arrêté des comptes 2025 permet de déterminer les résultats suivants :

- ✓ **Le résultat 2025 de la section de fonctionnement.** Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (*recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre*), augmenté de l'excédent de fonctionnement 2024 reporté en 2025 à la section de fonctionnement (*compte R-002*).
- ✓ **Le solde d'exécution 2025 de la section d'investissement.**
- ✓ **Les restes à réaliser en investissement** de l'exercice 2025 qui sont reportés et financés au budget de l'exercice 2026.

Selon les règles d'affectation des résultats prévues par la nomenclature M57, **le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 doit couvrir en priorité le besoin en financement 2025 de la section d'investissement.** *Ce besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses d'investissement de l'exercice 2025, majorées du déficit d'investissement 2024 reporté, et les recettes propres à l'exercice 2025 majorées de la quote-part de l'excédent 2024 de fonctionnement affecté en investissement en 2025. Ce besoin de financement, quant à lui, est corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses et en recettes.*

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-D26012-DE

S'LO

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **De décider de l'affectation définitive du résultat du budget principal 2025 au budget principal 2026, comme suit :**

**Le Conseil d'Administration a adopté à la majorité des voix : 1 abstention – Madame Nathalie GRIMAUX.**

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)



**La Vice – Présidente,**

  
**Hélène DA SILVA.**

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 05 mai 2026

Et publication/notification en date du 12 mai 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-D26012-DE

S'LO

## AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

### Budget Principal - Centre Communal d'Action Sociale

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats s'établissent ainsi :

Recettes 2025 (a)	1 499 211,48
Dépenses 2025 (b)	1 401 495,98
Résultat de fonctionnement (c=a-b)	97 715,50
Excédent de fonctionnement 2024 reporté en 2025 - R002 (d)	158 389,64
Excédent de fonctionnement 2025 (e=c+d)	256 105,14

Recettes	Recettes 2025 (a)	12 749,52
	Part excédent fonctionnement 2024 affecté (b)	
	Report excédent d'investissement 2024 - R 001	493 161,73
	<b>Recettes totales (c=a+b)</b>	<b>505 911,25</b>
Dépenses	Dépenses 2025 (d)	27 981,87
	Déficit investissement 2024 reporté (e)	
	<b>Dépenses totales (f=d+e)</b>	<b>27 981,87</b>
	<b>Solde d'exécution section d'investissement 2025 (g=c-f)</b>	<b>477 929,38</b>
Restes à réaliser	Recettes	
	Dépenses	10 348,47
	<b>Solde RAR 2025 (h)</b>	<b>-10 348,47</b>
	<b>Excédent d'investissement 2025 (i=g+h)</b>	<b>467 580,91</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

Excédent de fonctionnement 2025	256 105,14
Excédent d'investissement 2025 (Y compris les restes à réaliser)	467 580,91
Résultat net de clôture 2025 (résultat brut de clôture de l'exercice corrigé du solde des RAR)	723 686,05

Il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Au compte 1068	
Excédent de fonctionnement 2025 reporté en fonctionnement (R002)	256 105,14
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 reportée hors restes à réaliser (R001)	477 929,38
Résultat brut de clôture de l'exercice 2025	734 034,52

Saint-Amand-les-Eaux, le 28/01/2026

Vu,  
La responsable du SGC de Wallers

Valérie KRIEBUS

*Kriebus*



Pour le Président,  
La Vice-Présidente,  
*Alexandre*  
Corinne Alexandre

# CENTRE COMMUNAL D'ACTI DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-D26013-DE

S'LO

Nos Réf. : FR/HDS/SM/VC

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES

### MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ, Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET, Madame Nathalie GRIMAUX – **Adjoints et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE – **Membres nommés,**

### CONVOCATION EN DATE DU 15 AVRIL 2026

**PRESIDENCE DE :** Madame Hélène DA SILVA,

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 14

Monsieur Fabien ROUSSEL a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;  
Monsieur Ludovic DHOTE a donné pouvoir à Madame Patricia BUGAJ ;  
Monsieur David LECLERCQ a donné pouvoir Madame Chantal DERIEPPE ;

Nombre d'Administrateurs absents ou excusés : 3

Madame Cécile GRASSO – Vice-Présidente Déléguée,  
Madame Marguerite-Marie PINATON,  
Monsieur Michel THUMERELLE,

---

### OBJET

**26.013 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET ANNEXE 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaires et comptable M22 en vigueur ;

Vu l'article R.314-234 du Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu l'article L2312-1 mentionnant que seul le Conseil d'Administration est compétent pour se prononcer sur le budget présenté par le CCAS,

Vu le compte administratif 2025 du budget annexe établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable ;

L'arrêté des comptes 2025 permet de déterminer :

Le résultat prévisionnel 2025 de la section de fonctionnement. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (*recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre*), augmenté du résultat 2024 reporté de la section de fonctionnement (*compte 002*).

**L'excédent de fonctionnement est affecté en priorité :**

- **A l'apurement des déficits antérieurs**
- **A un compte de report à nouveau**
- **Au financement de mesures d'investissement**
- **A un compte de réserve de compensation**
- **A un compte d'excédent affecté à la compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mise en normes de sécurité.**

Le budget annexe d'aide à domicile ne dispose pas de restes à réaliser.

Le tableau d'affectation des résultats définitifs ci-après détaille ces opérations.

.../...

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-D26013-DE

S'LO

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **De décider de l'affectation définitive du résultat 2025 au budget annexe 2026, comme suit :**

**Le Conseil d'Administration a adopté à la majorité des voix : 1 abstention – Madame Nathalie GRIMAUX.**

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)



**La Vice – Présidente,**

**Hélène DA SILVA.**

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 05 mai 2026

Et publication/notification en date du 12 mai 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-D26013-DE

S'LO

## AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

### Budget Annexe

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats s'établissent ainsi :

Recettes 2025 (a)	1 106 644,68
Dépenses 2025 (b)	1 196 524,50
Résultat de fonctionnement (c=a-b)	-89 879,82
Excédent de fonctionnement 2024 reporté en 2025 - R002 (d)	264 338,65
Excédent de fonctionnement 2025 (e=c+d)	174 458,83

Recettes	Recettes 2025 (a)	302,19
	Part excédent fonctionnement 2024 affecté (b)	
	Report excédent d'investissement 2024 - R 001	93,00
	<b>Recettes totales (c=a+b)</b>	<b>395,19</b>
Dépenses	Dépenses 2025 (d)	0,00
	Déficit investissement 2024 reporté (e)	
	<b>Dépenses totales (f=d+e)</b>	<b>0,00</b>
	<b>Solde d'exécution section d'investissement 2025 (g=c-f)</b>	<b>395,19</b>
Restes à réaliser	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	<b>Solde RAR 2025 (h)</b>	<b>0,00</b>
	<b>Excédent d'investissement 2025 (i=g+h)</b>	<b>395,19</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

Excédent de fonctionnement 2025	174 458,83
Excédent d'investissement 2025	395,19
Résultat net de clôture 2025 (résultat brut de clôture de l'exercice composé du solde des RAR)	174 854,02

Il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Au compte 1068	
Excédent de fonctionnement 2025 reporté en fonctionnement (R002)	174 458,83
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 reportée (R001)	395,19
Résultat brut de clôture de l'exercice 2025	174 854,02

Saint-Amand-les-Eaux, le 03/03/2026

Vu,  
La responsable du SGC de Wallers

Valérie KRIEBUS

Pour la responsabilité du  
SGC de Wallers  
par délégation  
P. RINGUET



C. ALEXANDRE  
Adjointe aux affaires sociales  
Vice présidente du CCAS.  
Par délégation de  
président.  
le 03/03/2026.  
Alexandre

Nos Réf. : FR/HDS/SM/VC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION**

**SOCIALE DU MARDI 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

**MEMBRES EN EXERCICE**

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,  
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,  
Madame Nathalie GRIMAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André  
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame  
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –  
**Membres nommés,**

**CONVOCATION EN DATE DU 15 AVRIL 2026**

**PRESIDENCE DE :** Madame Hélène DA SILVA,

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 14

Monsieur Fabien ROUSSEL a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;

Monsieur Ludovic DHOTE a donné pouvoir à Madame Patricia BUGAJ ;

Monsieur David LECLERCQ a donné pouvoir Madame Chantal DERIEPPE ;

Nombre d'Administrateurs absents ou excusés : 3

Madame Cécile GRASSO – Vice-Présidente Déléguée,

Madame Marguerite-Marie PINATON,

Monsieur Michel THUMERELLE,

---

**OBJET**

**26.014 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER  
UNIQUE 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Après avoir entendu le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Saint-Amand-les-Eaux par. ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) du **budget principal** pour l'année 2025 du CCAS de Saint-Amand-les-Eaux ;

Considérant que la CFU devient le document unique qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif, devenant ainsi un document commun à l'ordonnateur et au comptable ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques, et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que la CFU est une procédure totalement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant ainsi les travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que lors du vote du CFU, le maire peut assister aux débats mais doit se retirer du vote, et qu'il ne sera pas comptabilisé dans le calcul du quorum ;

Considérant les éléments susvisés ;

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025		
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Dépenses	1 401 495.98 €
	Recettes	1 499 211.48 €
	<b>Excédent de l'exercice 2025</b>	<b>+ 97 715.50 €</b>

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260511-26014-DE

S<sup>2</sup>LO

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025		
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Dépenses	27 981.87 €
	Recettes	12 749.52 €
	<b>Excédent de l'exercice 2025</b>	<b>-15 232.35 €</b>

RESTE A REALISER 2025		
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Dépenses	10 348.47€
	Recettes	0 €
	<b>Reste à réaliser 2025</b>	<b>-10 348.47 €</b>

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal du CCAS, joint en annexe et arrêté comme suit :**

**Le Conseil d'Administration a adopté à la majorité des voix : 1 abstention – Madame Nathalie GRIMAUX.**

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)



**La Vice – Présidente,**

**Hélène DA SILVA.**

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du *11 mai 2026*

Et publication/notification en date du *12 mai 2026*



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Envoyé en préfecture le 11/05/2026  
Reçu en préfecture le 11/05/2026  
Publié le  
ID : 059-265905265-20260428-D26015-DE

S<sup>2</sup>LO

Nos Réf. : FR/HDS/SM/VC

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES

### MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ, Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET, Madame Nathalie GRIMAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE – **Membres nommés,**

### CONVOCAION EN DATE DU 15 AVRIL 2026

**PRESIDENCE DE :** Madame Hélène DA SILVA,

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 14

Monsieur Fabien ROUSSEL a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;  
Monsieur Ludovic DHOTE a donné pouvoir à Madame Patricia BUGAJ ;  
Monsieur David LECLERCQ a donné pouvoir Madame Chantal DERIEPPE ;

Nombre d'Administrateurs absents ou excusés : 3

Madame Cécile GRASSO – Vice-Présidente Déléguée,  
Madame Marguerite-Marie PINATON,  
Monsieur Michel THUMERELLE,

---

### OBJET

**26.015 - BUDGET ANNEXE M 22 – COMPTE DE GESTION 2025**

Après avoir entendu le rapport de ;

Vu l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit se prononcer sur les comptes remis par le Trésorier Principal ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu le compte de gestion rendu par Madame Valérie KRIEBUS, Trésorière Principale, retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice 2025 ;

Considérant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025 ;

Les résultats de l'exercice 2025 du compte de gestion se présentent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	302.19 €	1 106 644.68 €	1 106 946.87 €
DEPENSES	0 €	1 196 524.50 €	1 196 524.50 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 302.19 €	- 89 879.82 €	- 89 577.63 €

Considérant que la comptabilité de Madame Valérie KRIEBUS, Trésorière Principale, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le compte de gestion 2025 du budget annexe, arrêté comme suit ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2025, en vue de leur transmission au juge des comptes.

**Le Conseil d'Administration a adopté à la majorité des voix : 1 abstention Madame Nathalie GRIMAUX.**

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)



La Vice – Présidente,

**Hélène DA SILVA.**

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 11 mai 2026

Et publication/notification en date du 12 mai 2026



# CENTRE COMMUNAL D'ACTI DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260511-D26016-DE

S'LO

Nos Réf. : FR/HDS/SM/VC

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION

**SOCIALE DU MARDI 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

### MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ, Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET, Madame Nathalie GRIMAUX – **Adjoints et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE – **Membres nommés,**

### CONVOCAION EN DATE DU 15 AVRIL 2026

**PRESIDENCE DE :** Madame Hélène DA SILVA,

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 14

Monsieur Fabien ROUSSEL a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;  
Monsieur Ludovic DHOTE a donné pouvoir à Madame Patricia BUGAJ ;  
Monsieur David LECLERCQ a donné pouvoir Madame Chantal DERIEPPE ;

Nombre d'Administrateurs absents ou excusés : 3

Madame Cécile GRASSO – Vice-Présidente Déléguée,  
Madame Marguerite-Marie PINATON,  
Monsieur Michel THUMERELLE,

### OBJET

**26.016 – BUDGET ANNEXE M 22 – COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2313-1, L2343-1 et 2, et R2342-1 à D2342-12 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu la délibération en date du 28 avril 2026 portant sur l'affectation du compte de résultat du budget annexe ;

Considérant le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe de l'exercice 2025 ; il appartient au Conseil d'Administration de prononcer l'arrêté des comptes de l'exercice précédent en votant le Compte Administratif présentée par Madame Hélène DA-SILVA, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Les résultats de l'exercice 2025 du compte administratif se présentent comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025		
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Dépenses	1 196 524.50 €
	Recettes	1 106 644.68 €
	<b>Excédent de l'exercice 2025</b>	<b>-89 879.82 €</b>

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025		
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Dépenses	0 €
	Recettes	302.19 €
	<b>Excédent de l'exercice 2025</b>	<b>+ 302.19 €</b>

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver le compte administratif 2025 du budget annexe.
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés ci-dessus,
- de charger Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, Trésorière Principale du SGC de Wallers, après exercice du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Valenciennes.

**Le Conseil d'Administration a adopté à la majorité des voix : 1 abstention – Madame Nathalie GRIMAUX.**

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)



**La Vice – Présidente,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hélène DA SILVA".

**Hélène DA SILVA.**

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du *11 mai 2026*

Et publication/notification en date du *12 mai 2026*



# CENTRE COMMUNAL D'AC DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Envoyé en préfecture le 05/05/2026  
Reçu en préfecture le 05/05/2026  
Publié le  
ID : 059-265905265-20260428-D26017-DE

Nos Réf. : FR/HDS/SM/VC

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES

### MEMBRES EN EXERCICE

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,  
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,  
Madame Nathalie GRIMAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André  
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame  
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –  
**Membres nommés,**

### CONVOCAION EN DATE DU 15 AVRIL 2026

**PRESIDENCE DE :** Madame Hélène DA SILVA,

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 14

Monsieur Fabien ROUSSEL a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;  
Monsieur Ludovic DHOTE a donné pouvoir à Madame Patricia BUGAJ ;  
Monsieur David LECLERCQ a donné pouvoir Madame Chantal DERIEPPE ;

Nombre d'Administrateurs absents ou excusés : 3

Madame Cécile GRASSO – Vice-Présidente Déléguée,  
Madame Marguerite-Marie PINATON,  
Monsieur Michel THUMERELLE,

### OBJET

**26.017 - FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS – BUDGET  
PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action des comptes publics du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et établissements publics administratifs ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27 du Code Général des collectivités territoriales, pour les communes de plus de 3500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget du CCAS.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles tous les biens destinés à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité, dont leur valeur reflète la richesse du patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2 selon les règles suivantes :

- Les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20 ;
- Les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229), 23 et 24 ;
- Les immobilisations financières en subdivision des comptes 26 et 27.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater la dépréciation des biens immobilisés en fonction de leur durée d'utilisation et, de dégager ainsi par une dotation, une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Pour le budget principal, l'instruction M57 liste les amortissements obligatoires. Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du

CGCT. Elles sont déterminées pour chaque catégorie d'imm temps prévisible d'utilisation.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-D26017-DE

SLOW

Le calcul de l'amortissement est opéré sur la valeur toutes taxes comprises (TTC) de l'immobilisation pour les activités relevant du budget principal de la Ville.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le tableau des amortissements joint en annexe fixant les durées d'amortissement des biens acquis à l'actif du patrimoine du CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et ce, concernant les biens mis en service à compter de cette même date ;
- D'appliquer, conformément à la nomenclature M57, la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis pour tous les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- De déroger à l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 500 € TTC.

Le Conseil d'Administration a adopté à la majorité des voix : 1 abstention – Madame Nathalie GRIMAUX.

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)



La Vice – Présidente,

**Hélène DA SILVA.**

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 05 mai 2026

Et publication/notification en date du 12 mai 2026

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement (en années)	Exemples de dépenses
	Immobilisations de faible valeur : 500 € TTC	1	Biens inférieurs à 500 € TTC
<b>13 - Subventions d'investissement</b>			
1311 à 1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	Sur la même durée que l'amortissement des biens	
<b>202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme</b>			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	Frais d'études, d'élaboration et de révisions des documents d'urbanisme
<b>203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion</b>			
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5	Toutes études visant à la réalisation de travaux d'investissement non suivis de réalisation Dans le cas contraire, dépenses non amortissables, utiliser le compte 617 (fonctionnement)
2032	Frais de recherche et de développement	5	Toutes les dépenses correspondantes à l'effort de recherche et de développement réalisé par les moyens propres de la collectivité pour son propre compte et en cas de réussite de projet
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)	5	Frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation de marchés publics d'investissement, pour des projets non suivis de réalisation (BO, BOAMP...) Attention : les frais d'insertion relatifs aux marchés de fonctionnement s'imputent au compte 6231 - Annonces et insertions
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>			
204 (...)	Subventions d'équipement versées aux organismes publics	5 30 40	Biens mobiliers, matériels et études Bâtiments et installations Projets d'infrastructures d'intérêt national
20421	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	5	Raccordement tout à l'égout
<b>205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires</b>			
2051	Concessions et droits similaires	1	-Licences à renouvellement annuel

		3	-Logiciels de gestion, logiciels spécifiques, brevets, dépôt de marque, identité visuelle...
		7	-Logiciels métiers (Civil, Finances, RH...)
<b>208 – Autres immobilisations incorporelles</b>			
2087	Immobilisations incorporelles reçues à titre d'une mise à disposition	2	Immobilisations incorporelles mises à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences (PLU communaux dans l'attente de l'adoption d'un PLU)
2088	Autres immobilisations incorporelles	2	Réalisation d'un inventaire informatisé des archives, acquisition de servitudes actives sur les fonds appartenant à des tiers
<b>211 - Terrains</b>			
2111	Terrains nus	Non amortissable	Acquisition de terrains nus et tous travaux effectués sur ce terrain (déplacement de compteurs Gaz/électricité)
2112	Terrains de voirie	Non amortissable	Acquisition de terrains de voirie
2113	Terrains aménagés autres que voirie	Non amortissable	Squares, parcs, jardins, espaces verts
2115	Terrains bâtis	Non amortissable	Acquisition de terrains avec bâtiment en dur et tous travaux effectués sur ce terrain (démolition, déplacement de compteurs Gaz/électricité)
2116	Cimetières	Non amortissable	Extension de bâtiment, aménagement paysager, columbarium, équipements funéraires, jardin de souvenir, construction de caveaux
2118	Autres terrains	Non amortissable	Terrains agricoles arborés, aménagement de parking
<b>212 – Agencements et aménagements de terrain</b>			
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	Acquisition d'arbres et d'arbustes productifs de revenus (vergers) Les frais de plantation sont inscrits au 2121 Les travaux de régénération sont imputés au 2117 « Bois et forêts »
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20	Acquisition d'arbres et d'arbustes non productifs de revenus Dépenses faites en vue de l'aménagement des terrains (clôtures, mouvement de terre ou terrassement, aires de jeux, mobiliers, marquages dans le cadre d'une opération d'aménagement...), parcs et espaces verts, très grosses jardinières en béton, pose d'un gazon synthétique ou goudronné pour la réalisation d'une aire de jeux, stade sportif, parcours...
<b>213 – Constructions</b>			
21311	Bâtiments publics	0	Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs
21312	Bâtiments scolaires	0	Ecoles
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0	Bâtiments d'hygiène et de santé
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0	Théâtre, salles de spectacles, musées, gymnases, stades, salles de sport
21316	Equipements de cimetières	0	Cimetières (cios et couvert)
21318	Autres bâtiments publics	0	Autres bâtiments publics, patrimoine immobilier de la Ville

<b>21321</b>	Immeubles de rapport	25	Les immeubles du domaine privé de la collectivité productifs de revenus (loyers) (art. L 2321-2, 27° et 28° du CGCT). Ils comprennent les immeubles remis en location contre paiement à l'exception qu'ils ne soient pas affectés à l'usage du public ou un service public administratif. Il convient de prendre en compte son affectation et de vérifier que le loyer couvre à minima l'amortissement du bien. Lotissements privés, immeubles en location Les immeubles productifs de revenus mais non amortissables s'inscrivent au compte 21318 (Pasino).
<b>21328</b>	Autres bâtiments privés	25	Immeubles du domaine privé de la collectivité ne générant pas de revenu (bâtiment mis gracieusement à disposition des associations, garage de stockage...)
<b>21351</b>	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	15	Installations, agencements et aménagements des bâtiments, second œuvre, cloisonnements, ouvrages d'infrastructure, équipements de cuisine, chaufferie, climatisation.... Dépenses autres que celles pour les fondations, appuis, murs, plancher, toiture
<b>21352</b>	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	15	Installations, agencements et aménagements des bâtiments, second œuvre, cloisonnements, menuiseries, ouvrages d'infrastructure, matériel électrique, onduleurs, équipements de cuisine, chaufferie, climatisation...
<b>21358</b>	Autres constructions	20	Bâtiments modulaires (Type Algéco), abris, pontons, kiosques, abris, fontaines non patrimoniales, local poubelle, serres...
<b>215 – Installations, matériel et outillage technique</b>			
<b>2151</b>	Installations, matériel et outillage technique – Réseaux de voirie	0	Voies (renforcement des structures, création de voiries), ponts, marquages au sol sur voiries neuves, ou sur voie existante dès lors qu'ils permettent une amélioration du service rendu à l'usager actuel ou futur (gain de sécurité, confort, temps...)
<b>2152</b>	Installations, matériel et outillage technique – Installation de voirie	20	Mobilier urbain (plots, barrières de mise en sécurité, arceaux à vélo, bancs publics, lampadaires, candélabres, feux tricolores, panneaux de signalisation, bornes, potelets, coussins berlinois, horodateurs...) fixés au sol, implantés dans l'emprise du domaine public routier
<b>21534</b>	Réseaux d'électrification	30	Dépenses d'établissement d'un réseau d'électrification avec toutes les infrastructures nécessaires, câbles, branchement, armoires techniques Travaux d'enfouissement du réseau de distribution d'énergie
<b>21538</b>	Réseaux divers	30	Dépenses des éléments constitutifs du réseau d'éclairage public dont les candélabres, Réseaux câblés et téléphonie mobile, intégration réseaux d'électrification de lotissements, hydrants (bornes à incendie), autres réseaux
<b>215731</b>	Installations, matériel et outillage technique – matériel roulant de voirie	10	Balayeuses, laveuses de voies publiques, véhicules utilitaires de voirie et de propreté

<b>215738</b>	Installations, matériel et outillage technique – Autre matériel et outillage de voirie	8	Marteau piqueur, groupe électrogène...
<b>2158</b>	Autres installations, matériel et outillage techniques	1	-Petit outillage à main (1 <sup>er</sup> équipement), coffrets et boîtes à outils, escabeau...
		5	-Outillage électroportatif (perceuse, scie sauteuse, décapeur...), broyeur, aspirateur de chantier, échelles, tronçonneuse, débroussailluse, tondeuse, radiateur portatif...
		10	-Gros outillages et machines outil de garage et d'atelier, matériel d'atelier (scie à ruban, pleuse...), transpalette, chariot élévateur, nacelle élévatrice...
<b>216</b>	<b>Biens historiques et culturels</b>	15	Vidéo-protection
<b>21611</b>	Biens historiques et culturels immobiliers	Non amortissable	Biens historiques et culturels immobiliers et mobiliers, collections et œuvres d'art, fonds des bibliothèques et des musées, ouvrages précieux, cartes postales anciennes, fonds patrimoniaux, documents anciens pour les archives...
<b>21621</b>			
<b>21612</b>	Dépenses ultérieures pour les biens historiques et culturels mobiliers et immobiliers	15	Entretien, maintien et restauration
<b>21622</b>			
<b>218</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>		
<b>2181</b>	Installations générales, agencements et aménagements divers	15	Montant des installations, agencements et aménagements divers incorporés dans les bâtiments loués dont la Ville n'est pas propriétaire
<b>21828</b>	Autres matériels de transport	7	-Voitures légères berline, scooter, vélo
<b>2183xx</b>	Matériel informatique	12	-Camionnettes, camions, fourgons, fourgonnettes à 2 places, tracteur, remorque
<b>21841</b>	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5	Matériel informatique (tablettes, ordinateurs, écrans, claviers, imprimantes, serveurs, équipements réseaux, périphériques, accessoires...), photocopieurs, y compris scolaire
<b>21842</b>	Matériel de bureau et mobilier	10	Tables, bureaux, chaises, tabourets, banquettes, tableaux, mobiliers de rangement...
<b>2185</b>	Matériel de téléphonie	15	Tables et bureaux, mobilier d'assise, mobilier de rangement... Coffres, forts, armoires fortes, armoires ignifugées... -Téléphones portables
<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles	2	-Téléphones fixes, serveurs téléphoniques...
		5	-1 <sup>er</sup> équipement : jeux / jouets, vaisselles...
		1	

		3	-Petit électroménager familial (micro-ondes, cafetière...), ventilateur sur pied, consoles et accessoires gaming, matériel de bureau (plastifieuse, massicot...)
		5	-Gros électroménager, matériel audio, visuel, photographique, instruments de musique, matériels sportifs
		10	- Aires de jeux, podiums, estrades, chapiteaux, équipements et structures sportives fixes et/ou de plein air (but de football, panier de basket, agrès), tricycles (utilisation scolaire), chalets...

A noter que les comptes 23\*, 24\*, 26\* et 27\* restent non amortissables

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-D26017-DE

S'LO



Envoyé en préfecture le 11/05/2026  
Reçu en préfecture le 11/05/2026  
Publié le  
ID : 059-265905265-20260428-26018-DE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT-AMAND-LES-EAUX**

Nos Réf. : FR/HDS/SM/VC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DU MARDI 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

**MEMBRES EN EXERCICE**

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,  
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,  
Madame Nathalie GRIMAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André  
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame  
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –  
**Membres nommés,**

**CONVOCATION EN DATE DU 15 AVRIL 2026**

**PRESIDENCE DE :** Madame Hélène DA SILVA,

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 14

Monsieur Fabien ROUSSEL a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;  
Monsieur Ludovic DHOTE a donné pouvoir à Madame Patricia BUGAJ ;  
Monsieur David LECLERCQ a donné pouvoir Madame Chantal DERIEPPE ;

Nombre d'Administrateurs absents ou excusés : 3

Madame Cécile GRASSO – Vice-Présidente Déléguée,  
Madame Marguerite-Marie PINATON,  
Monsieur Michel THUMERELLE,

---

**OBJET**

**26.018 – BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir entendu le rapport de ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et l'article 175 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (3DS), généralisant les règles budgétaires et comptables M57 à toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle qui s'applique à la Ville de Saint-Amand-les-Eaux ;

Vu la délibération en date du 28 Avril 2026 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier du CCAS ;

Vu la délibération en date du 28 Avril 2026 relative à la fixation du mode de gestion des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Vu l'article L2312-1 mentionnant que seul le Conseil d'Administration est compétent pour se prononcer sur le budget présenté par la Vice-Présidente ;

Considérant que la maquette budgétaire du budget primitif du budget principal et le rapport de synthèse ont été envoyés à tous les élus de l'assemblée délibérante le 15 avril 2026 ;

Considérant le **projet du Budget Primitif (BP) du budget principal du CCAS pour l'année 2026,**

.../...

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-26018-DE

S'LO

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	479 468,91	11 888,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	10 348,47	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 477 929,38
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		489 817,38	489 817,38
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 552 876,00	1 296 770,88
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 256 105,14
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 552 876,00	1 552 876,00
TOTAL DU BUDGET (4)		2 042 693,38	2 042 693,38

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget principal du CCAS, ci-joint.

**Le Conseil d'Administration a adopté à la majorité des voix : 2 voix contre – Madame Nathalie GRIMAUX et Monsieur Alexis THUET.**

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)



La Vice – Présidente,

  
**Hélène DA SILVA.**

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du *11 mai 2026*

Et publication/notification en date du *12 mai 2026*



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-26019-DE

S<sup>2</sup>LO

Nos Réf. : FR/HDS/SM/VC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION**

**SOCIALE DU MARDI 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

## **MEMBRES EN EXERCICE**

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ, Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET, Madame Nathalie GRIMAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE – **Membres nommés,**

## **CONVOCAION EN DATE DU 15 AVRIL 2026**

**PRESIDENCE DE :** Madame Hélène DA SILVA,

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 14

Monsieur Fabien ROUSSEL a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;

Monsieur Ludovic DHOTE a donné pouvoir à Madame Patricia BUGAJ ;

Monsieur David LECLERCQ a donné pouvoir Madame Chantal DERIEPPE ;

Nombre d'Administrateurs absents ou excusés : 3

Madame Cécile GRASSO – Vice-Présidente Déléguée,

Madame Marguerite-Marie PINATON,

Monsieur Michel THUMERELLE,

---

## **OBJET**

**26.019 – BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE**

Après avoir entendu le rapport de

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu le Conseil d'Administration du 14 Avril 2026, lors duquel le débat et le rapport d'orientation budgétaire 2026 a été présenté et débattu ;

Vu la délibération en date du 28 avril 2026 portant sur l'affectation définitive du résultat 2025 ;

Vu la délibération en date du 28 avril 2026 portant sur l'approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe ;

Vu la délibération en date du 28 avril 2026 portant sur l'approbation du compte administratif 2025 du budget annexe ;

Vu la délibération en date du 28 avril 2026 relative à l'approbation du budget principal 2026 ;

Considérant le projet du budget primitif du budget annexe pour l'année 2026 ;

Considérant que la maquette budgétaire du budget primitif du budget principal et le rapport de synthèse ont été envoyés à tous les élus de l'assemblée délibérante le 15 avril 2026 ;

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>395,19 €</b>	<b>395,19 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>1 241 558,83 €</b>	<b>1 241 558,83 €</b>

.../...

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-26019-DE

S'LO

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe M22.

**Le Conseil d'Administration a adopté à la majorité des voix : 1 voix contre – Madame Nathalie GRIMAUX.**

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)



**La Vice – Présidente,**

**Hélène DA SILVA.**

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du *11 mai 2026*

Et publication/notification en date du *12 mai 2026*



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT-AMAND-LES-EAUX**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-D26020-DE

S'LO

Nos Réf. : FR/HDS/SM/VC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DU MARDI 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

**MEMBRES EN EXERCICE**

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,  
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,  
Madame Nathalie GRIMAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André  
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame  
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –  
**Membres nommés,**

**CONVOCAION EN DATE DU 15 AVRIL 2026**

**PRESIDENCE DE :** Madame Hélène DA SILVA,

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 14

Monsieur Fabien ROUSSEL a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;  
Monsieur Ludovic DHOTE a donné pouvoir à Madame Patricia BUGAJ ;  
Monsieur David LECLERCQ a donné pouvoir Madame Chantal DERIEPPE ;

Nombre d'Administrateurs absents ou excusés : 3

Madame Cécile GRASSO – Vice-Présidente Déléguée,  
Madame Marguerite-Marie PINATON,  
Monsieur Michel THUMERELLE,

---

**OBJET**

**26.020 – CREATION D'UN COMITE TERRITORIAL ENTRE LA VILLE ET LE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-D26020-DE

S'LO

Le 10 décembre 2026, se dérouleront les élections professionnelles par permutation aux agents d'élire leurs représentants qui siégeront au Comité Social Territorial conformément aux articles L251-1, L215-5 à L251-9, L252-8, L252-9, L253-5, L253-6, R 251-35, R252-34, R252-36, R253-74 du code général de la fonction publique,

La législation permet, à la condition que les instances concernées prennent des délibérations concordantes, de créer des comités communs aux agents de la Ville et du CCAS puisque l'effectif total des deux établissements est au moins égal à 50 agents.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 avril 2026,

Considérant l'intérêt de gestion de disposer d'un Comité commun notamment pour le CCAS, il vous est demandé :

- D'accepter la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la Ville et du CCAS lors des prochaines élections professionnelles.**
- De placer ce Comité Social Territorial auprès de la Ville**

Cette délibération est un préalable aux élections de fin d'année mais ne suspend pas les fonctions des représentants du personnel élus en décembre 2022.

La délibération du 17 juin 2014 fixant notamment le nombre de représentant du personnel, à savoir 5 titulaires et 5 suppléants, et la délibération du 24 juin 2022 relative à la création d'une formation spécialisée en matière de « santé, sécurité et conditions de travail », restent en vigueur.

**Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité des voix.**

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)



**La Vice – Présidente,**

**Hélène DA SILVA.**

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 05 mai 2026

Et publication/notification en date du 12 mai 2026



**CENTRE COMMUNAL D'ACTI**

**DE SAINT-AMAND-LES-EAUX**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-D26021-DE

SOCIALE S'LO

Nos Réf. : FR/HDS/SM/VC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION**

**SOCIALE DU MARDI 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

**MEMBRES EN EXERCICE**

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ, Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET, Madame Nathalie GRIMAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE – **Membres nommés,**

**CONVOCATION EN DATE DU 15 AVRIL 2026**

**PRESIDENCE DE :** Madame Hélène DA SILVA,

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 14

Monsieur Fabien ROUSSEL a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;  
Monsieur Ludovic DHOTE a donné pouvoir à Madame Patricia BUGAJ ;  
Monsieur David LECLERCQ a donné pouvoir Madame Chantal DERIEPPE ;

Nombre d'Administrateurs absents ou excusés : 3

Madame Cécile GRASSO – Vice-Présidente Déléguée,  
Madame Marguerite-Marie PINATON,  
Monsieur Michel THUMERELLE,

**OBJET**

**26.021 – MODIFICATION DU CADRE DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 avril 2026,

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En prévision de l'évolution des carrières des agents et des mouvements internes, il convient d'apporter les modifications suivantes :

**Monsieur le Président propose à l'assemblée :**

**1/ La création :**

**Secteur administratif** : 1 attaché (catégorie A)

**Secteur social** : 1 agent social à TNC (22h30 semaine)

**Secteur animation** : 1 animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B) et 1 animateur (catégorie B)

**2/ La suppression**

**Secteur administratif** : 1 rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B), 1 rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) en catégorie C : 2 adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe, 2 adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe, 2 adjoints administratifs

**Secteur technique** : 2 adjoints technique (catégorie C)

**Secteur social** : catégorie C : 6 agents sociaux, 3 agents sociaux TNC (25h),

**Secteur animation** : 1 animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B), de 2 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) et d'un adjoint d'animation (catégorie C)

.../...

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260428-D26021-DE

S'LO

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider les modifications du tableau des effectifs (annexé à la présente délibération).

**Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité des voix.**

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)



**La Vice – Présidente,**

**Hélène DA SILVA.**

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 05 mai 2026.

Et publication/notification en date du 12 mai 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

S'LO

ID : 059-265905265-20260428-D26021-DE

**CCAS - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2026**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES 1er janvier 2025	EFFECTIFS POURVUS AU 1er janvier 2025	EFFECTIFS VACANTS au 1er janvier 2025	EFFECTIFS BUDGETAIRES 1er janvier 2026	EFFECTIFS POURVUS AU 1er janvier 2026	EFFECTIFS VACANTS au 1er janvier 2026
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>							
Attaché	A	1	1	0	2	1	1
Rédacteur (principal) 1ère classe	B	3	3	0	2	2	0
Rédacteur (principal) 2ème classe	B	2	1	1	1	1	0
Rédacteur	B	2	1	1	2	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6	5	1	4	3	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3	1	2	1	1	0
Adjoint administratif	C	2	1	1	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>3</b>
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>							
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	0	1	1	0
Agent de Maîtrise	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique	C	2	1	1	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR SOCIAL</b>							
Assistant Socio-Educatif (CESF)	A	0	0	0	0	0	0
Assistant Socio-Educatif (Assistante sociale)	A	0	0	0	0	0	0
Agent Social Principal de 1ère classe	C	1	1	0	1	1	0
Agent Social Principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
Agent social	C	10	10	0	4	4	0
Agent social à TNC (30h/semaine)	C	17	16	1	17	17	0
Agent social à TNC (25h/semaine)	C	3	1	2	0	0	0
Agent social à TNC (20h/semaine)	C	2	0	2	2	2	0
Agent social à TNC (mi-temps)	C	2	2	0	2	1	1
Agent social à TNC (22h30/semaine)	C				1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>35</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>1</b>
<b>SECTEUR NURSING</b>							
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	1	0	1	1	0
Aide soignant de classe normal (mi-temps)	B	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>SECTEUR ANIMATION</b>							
Animateur principal de 1ère classe	B	0	0	0	1	1	0
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	0	0
Animateur	B	0	0	0	1	0	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	1	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2	1	1	0	0	0
Adjoint d'animation	C	1	0	1	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>64</b>	<b>48</b>	<b>16</b>	<b>45</b>	<b>39</b>	<b>6</b>



**CENTRE COMMUNAL D'AC**

**DE SAINT-AMAND-LES-EAUX**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 059-265905265-20260426-D26022-DE

Nos Réf. : FR/HDS/SM/VC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION**

**SOCIALE DU MARDI 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

**MEMBRES EN EXERCICE**

Monsieur Fabien ROUSSEL – Président,

Madame Hélène DA SILVA, Vice – Présidente,

Madame Cécile GRASSO, Monsieur Régis VAN GULCK, Madame Patricia BUGAJ,  
Madame Danièle IOVINO, Monsieur Ludovic DHOTE, Monsieur Alexis THUET,  
Madame Nathalie GRIMAUX – **Adjointes et Conseillers Municipaux,**

Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Michel THUMERELLE, Monsieur André  
SENECHAL, Monsieur Gil GAMBIEZ, Monsieur David LECLERCQ, Madame  
Marguerite-Marie PINATON, Monsieur Kamel BARA, Madame Chantal DERIEPPE –  
**Membres nommés,**

**CONVOCAION EN DATE DU 15 AVRIL 2026**

**PRESIDENCE DE :** Madame Hélène DA SILVA,

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents ou représentés : 14

Monsieur Fabien ROUSSEL a donné pouvoir à Madame Hélène DA SILVA ;  
Monsieur Ludovic DHOTE a donné pouvoir à Madame Patricia BUGAJ ;  
Monsieur David LECLERCQ a donné pouvoir Madame Chantal DERIEPPE ;

Nombre d'Administrateurs absents ou excusés : 3

Madame Cécile GRASSO – Vice-Présidente Déléguée,  
Madame Marguerite-Marie PINATON,  
Monsieur Michel THUMERELLE,

---

**OBJET**

**26.022 - COMPLEMENT AU PROJET DE SERVICE ET AU PROJET DE  
SERVICE CONDENSE DU SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE AIDE**

Vu :

- le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- les articles L.311-3 et L.311-4 relatifs aux droits des usagers et aux documents obligatoires,
- la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- la réforme des Services Autonomie à Domicile applicable depuis le 1er juillet 2025,
- les recommandations de la Haute Autorité de Santé,
- la délibération n°2025.22.12.04 validant les documents du service,

**Considérant :**

- la nécessité de compléter le projet de service par l'ajout de dispositions relatives à la personne référente qualité,
- l'importance de formaliser ses missions dans le cadre de la démarche qualité,
- la nécessité de préciser l'organisation du service dans une logique de continuité et de qualité de l'accompagnement,
- la volonté d'inscrire le service dans une dynamique d'amélioration continue conforme aux exigences de la Haute Autorité de Santé,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

**1. D'APPROUVER le complément au projet de service – point 5.3  
« Gouvernance et organigramme du service »**

Avec l'ajout suivant relatif à la personne référente qualité :

Dans le cadre de la démarche qualité, et conformément aux exigences du Code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, la personne référente qualité rend compte de la qualité du service rendu à la population au moins une fois par an, notamment par la mise en place d'un questionnaire de satisfaction auprès des usagers et/ou de leurs proches.

Les résultats font l'objet d'une analyse et participent à l'amélioration continue des pratiques.

.../...

## 2. D'APPROUVER le complément au projet de servi

### « Organisation du service »

Avec la précision suivante concernant la personne référente qualité :

- une personne référente qualité, assurant le suivi des dossiers, un appui aux équipes sur le terrain et la mise en œuvre des démarches qualité (notamment les enquêtes de satisfaction),
- des intervenants à domicile : aides à domicile, AES, AVS et agents d'entretien.

### 3. DE PRÉCISER

Que ces compléments s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue du service et de mise en conformité avec les exigences réglementaires et les attendus de la Haute Autorité de Santé.

### 4. D'AUTORISER

Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces compléments.

**Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité des voix.**

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)



**La Vice – Présidente,**

**Hélène DA SILVA.**

Acte rendu exécutoire

Par dépôt au contrôle de légalité en date du 05 mai 2026

Et publication/notification en date du 12 mai 2026